



Commune de Pleugriffet

Arrondissement de
Pontivy

Séance du 15/10/2020

Date de la convocation

08/10/2020

Date d'affichage

08/10/2020

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15
Dont 1 pouvoir.

L'an 2020, le 15 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur Alain TOKARSKA, Madame COURMONT Marthe, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Madame COCHEREL Claire.

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur LANTRAIN Anthony - Pouvoir donné à Monsieur NOUËT Mickaël,

Excusé(s)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.

Présentation de la Mission Locale Centre Bretagne par Mme Laure LE MOIGNIC.

Réf : 2020-10/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 août 2020.

Réf : 2020-10/02

Objet de la délibération : PROPOSITION DE FINANCEMENT ET VALIDATION

Le Maire informe l'Assemblée que, pour financer les dépenses liées aux derniers investissements, notamment la construction de la nouvelle mairie, il est judicieux de recourir à l'emprunt. Il présente les différentes propositions des banques qui ont été contactées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de contracter un prêt de 250 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du MORBIHAN.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- **Objet :** Financement des investissements
- **Montant du capital emprunté :** 250 000 €
- **Durée d'amortissement :** 10 ans
- **Taux d'intérêt annuel fixe:** 0.49 %
- **Frais de dossier :** 300 €
- Le remboursement du prêt sera annuel.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- S'engage pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- Autorise le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

- Donne pouvoir au Maire pour signer la Convention de Prêt de 250 000 € avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du MORBIHAN.

Réf : 2020-10/03

Objet de la délibération : DEMANDES DE SUBVENTION

Après délibération, considérant les investissements effectués pour mettre en place 2 séances de Yoga par semaine, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association Karuna Yoga.

Par ailleurs, compte tenu de l'adhésion à la fourrière animale SACPA, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention de la SPA.

Réf : 2020-10/04

Objet de la délibération : AMÉNAGEMENT D'ACTIVITES (AIRES DE JEUX & SPORTIFS) – DEMANDES DE SUBVENTION

L'adjointe chargée de l'animation sur la commune, présente le projet étudié en commission pour l'aménagement en 2021 d'aires de jeux et de loisirs au niveau de divers espaces communaux

Par ailleurs, elle explique que certains jeux ne répondant plus aux normes règlementaires, ont été supprimés et devront être remplacés.

Le projet consiste d'une part, en l'aménagement d'un parcours sportif avec différentes structures (Pump track,, matériel de fitness, structure de grimpe, jeux pour enfants...,et d'autre part, de la mise aux normes et en accessibilité pour tous les équipements.

Le coût de ce projet se situe aux environs de 250 000 €.

Après délibération, considérant les atouts de pouvoir bénéficier sur la commune d'équipements permettant aux jeunes de pouvoir se divertir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet et donne pouvoir à la commission pour se rapprocher des entreprises spécialisées proposant ces installations, pour avoir des devis détaillés.

Par ailleurs, le Maire rappelle que ces travaux peuvent s'inscrire dans le programme d'aide du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour les programmes sportifs ainsi que pour les équipements touristiques aux abords des plans d'eau.

Il signale qu'au niveau de PONTIVY Communauté, une nouvelle enveloppe pour le Fonds de concours, va s'ouvrir pour la période 2021-2024 à hauteur de 100 000 € et propose de solliciter la communauté de communes pour savoir si ce projet entre dans le dispositif au titre de l'aide à l'équipement immobilier.

De même, cette dépense peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR (Petits travaux, équipements sportifs).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour solliciter ces subventions auprès de tous ces organismes.

Réf : 2020-10/05

Objet de la délibération : ACHAT DE MAISONS, RUE ANNE DE BRETAGNE

Le Maire rappelle aux élus que lors de la dernière séance, le 27 août dernier, les élus ont évoqué l'idée d'acquérir la maison située à proximité du Centre Culturel.

Suite à la rencontre avec la propriétaire de cet immeuble, il fait part du prix de vente demandé : 65 000 €.

Le Maire suggère que, dans le cadre du projet de réaménager de l'ensemble immobilier (ancienne mairie / anciens locaux Kiné), avec les aménagements extérieurs, il peut être opportun d'acquérir également la maison qui se trouve dans la continuité.

Après avoir contacté l'étude notariale, cette habitation fait partie aujourd'hui des domaines suite au décès du propriétaire.

Après délibération, compte tenu d'une part du projet communal et d'autre part, des possibilités de rénovation de ces deux habitations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition de ces 2 habitations
- Fixe le montant global maximal d'achat à 90 000 € pour ces 2 biens.
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et pour signer tout document correspondant.

Réf : 2020-10/06

Objet de la délibération : TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'adjoint en charge des travaux dans les bâtiments communaux informe les élus que la commission s'est réunie dernièrement afin d'examiner les devis des entreprises sollicitées pour réaliser différents travaux, à la salle des sports, à la Mairie, à la MAPA...

Il propose aux élus de retenir les propositions qui ont été validées par la commission Travaux, à savoir :

- Salle de sport / Reprise d'isolation
 - Ets MLR de PLEUGRIFFET pour un montant de 4 909.96 € HT.

- **Mairie / Pose de panneaux acoustiques**
 - Ets COYAC de VANNES pour un montant de 1 380.00 € HT.
- **MAPA / Traitement des toitures et des murs à l'anti mousse**
 - Ets OP Couvertures de PLEUGRIFFET pour un montant de 4 701.00 € HT.
- **Local professionnel – 12 rue Anne de Bretagne / Ragréage et pose de PVC & Ravalement de façade**
 - Ets BIHOUEE Peinture de PLEUGRIFFET pour un montant de 3 333 € HT & de 749.50 € HT
- **Eglise / Nettoyage de la toiture et des murs**
 - Ets BIHOUEE Peinture de PLEUGRIFFET pour un montant de 7 702.50 € HT.
- **Vestiaires de Kernormand / Remplacement des portes après vandalisme**
 - Ets MLR de PLEUGRIFFET pour un montant de 6 802.52 € HT.
- **Epicerie CADORET / Pose de gondoles de magasin**
 - Ets NG Métallerie des FORGES DE LANOUÉE pour un montant de 752.00 € HT.

Après délibération, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission et valide les différentes propositions des entreprises. Concernant les vestiaires de Kernormand, compte tenu du matériel et de la boisson entreposés, l'entreprise MLR sera contactée afin de sécuriser les lieux en attendant la réception des nouvelles portes. Pouvoir est donné au Maire et à l'adjoint délégué pour signer les documents correspondants.

Réf : 2020-10/07

Objet de la délibération : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux à réaliser dans divers bâtiments communaux, le Maire informe les élus que ceux-ci peuvent faire l'objet d'aide financière du Département, notamment pour les travaux d'accessibilité.

Après délibération, considérant les travaux envisagés dans certains bâtiments, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner tout pouvoir au Maire pour faire les demandes de subventions auprès des organismes publics.

Réf : 2020-10/08

Objet de la délibération : INSTALLATION D'UNE ANTENNE SFR

Le Maire fait part aux élus d'un courrier de SFR, qui dans le cadre de l'extinction à venir d'une antenne-relais, nous informe de leur projet d'installer une antenne-relais de remplacement sur notre commune, afin de préserver la qualité du réseau et pour permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet, tout en évitant la saturation des réseaux.

Actuellement en phase de recherche d'emplacement, SFR prévoit d'informer régulièrement la mairie de l'avancement du dossier (zones géographiques concernées, technologies déployées...)

Les élus prennent acte de ce projet.

Réf : 2020-10/09

Objet de la délibération : ILLUMINATIONS ET DÉCO DE NOËL

Dans le cadre des illuminations de Noël, la fin de l'année approchant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la commission Embellissement pour acheter de la déco de Noël (guirlandes, sujets...) pour un budget de 1 500 €.

Il est prévu notamment de décorer un sapin, lors d'une animation, mise en place par le Centre Culturel. Pouvoir est donné à l'adjointe déléguée pour faire ces achats.

Réf : 2020-10/10

Objet de la délibération : PROGRAMME DE VOIRIE 2021 ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'adjoint chargé du dossier fait part à l'Assemblée de la liste des voies communales, proposée par la commission voirie pour le programme 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le programme suivant, en tranche ferme :

- VC Route du Bois d'Oust 1 875 ml
- VC La Chouanière 450.ml

Le montant de ces travaux est estimé à 104 677.00 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le programme suivant, en tranche conditionnelle :

- VC Route de Clefrohan 470 ml

Le montant des travaux en tranche conditionnelle est estimé à 22 305.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2021.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que ces dépenses peuvent s'inscrire dans le programme d'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et de PONTIVY-Communauté au titre des Fonds de Concours pour les travaux sur voiries communales. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour solliciter ces subventions auprès de ces organismes.

Réf : 2020-10/11

Objet de la délibération : DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

Le Maire fait part aux élus que plusieurs entreprises locales souhaitent s'installer dans la zone d'activités de la Pointe, aux abords de la Départementale.

Aussi, afin de permettre leur installation sur différentes parcelles, et de prévoir les dessertes et réseaux à mettre en place, le Maire explique que la commune a la possibilité de faire une demande de permis d'aménager pour cette zone et précise que les propriétaires des parcelles ont donné leur autorisation pour que les démarches soient effectuées par la Mairie.

Il informe les élus que le montant proposé par le cabinet COGEO de PONTIVY pour constituer le dossier de demande de permis d'aménager est d'environ 1 000 €/lot.

Après délibération, considérant la nécessité de faire avancer favorablement le projet pour ces entreprises locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour établir la demande de permis d'aménager, en lieu et place des propriétaires et retient le cabinet COGEO de PONTIVY pour faire le dossier.

Tout pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants à ce dossier.

Réf : 2020-10/12

Objet de la délibération : ACHAT DE TERRAINS POUR CRÉATION D'UNE VOIE

Dans le cadre du projet d'installation de plusieurs entreprises à la zone d'activités de la Pointe, le Maire propose d'acquérir deux portions de parcelles, afin de pouvoir créer une voie pour desservir les lots.

Il rappelle qu'en 2018, la commune avait acquis une parcelle pour les mêmes raisons, au prix de 2 € le m².

De même, il précise que PONTIVY Communauté peut aider financièrement la commune par le versement d'une subvention de 50 % sur le reste à charge des frais liés à cette desserte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour faire les démarches auprès des propriétaires.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, donne pouvoir au Maire pour négocier le prix, sans toutefois dépasser le prix fixé en 2018, soit 2 €.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

Réf : 2020-10/13

Objet de la délibération : VENTE DE PARCELLES

Le Maire fait part aux élus de la demande de plusieurs administrés pour acquérir des délaissés de terrain.

Il s'agit de :

- Mr COLAS Vincent souhaite acquérir une partie de la parcelle arborée à proximité de sa propriété, à la Résidence des Mimosas.
- Mr et Mme LE MERCIER Guy, ainsi que Mr ETIENNE Sébastien et Mme JOUET Paméla, souhaitent respectivement acquérir pour moitié chacun, la parcelle qui borde leur terrain à la Résidence des Ajoncs d'or, cadastrée ZS 306, d'une superficie totale de 453 m².

Après délibération, considérant le temps consacré à l'entretien de ces parcelles, et sous réserve de l'accord des riverains, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour vendre aux demandeurs, ces parties de terrain au prix de 0.30 € / m².

Les frais de bornage et notariés seront à la charge des acquéreurs.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

Mr ETIENNE Sébastien, intéressé par le débat, a quitté la salle durant les délibérations.

Réf : 2020-10/14

Objet de la délibération : DÉCLASSEMENT DE VOIRIE / CHEMIN COMMUNAL

L'adjoint délégué à la voirie informe le Conseil que Mme COUGET Yvette résidant 7 Langonan à PLEUGRIFFET, est intéressée par l'acquisition d'une partie d'un chemin communal situé au lieu-dit « Langonan ». Il explique que ce chemin se trouve en limite de son terrain, qu'il n'est plus du tout emprunté par d'autres riverains et qu'il est entretenu par elle-même depuis longtemps.

L'adjoint précise qu'il s'est rendu sur place pour faire un état des lieux et vérifier les accès aux parcelles voisines. Par ailleurs, il fait part aux élus que sur ce chemin, il existe une servitude de passage pour une canalisation d'eau potable.

Après délibération, considérant les arguments présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la vente de ce chemin au prix de 0.30 € le m².

Du fait du déclassement de voirie, ce dossier est soumis à enquête publique.

Les frais d'enquête publique, de bornage et notariés seront pris en charge par l'acquéreur.
Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Réf : 2020-10/15

Objet de la délibération : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - CLECT

Par délibération en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal des 25 communes membres de désigner son représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Ceci exposé, le Conseil Municipal après délibération, désigne Mr Bernard LECUYER représentant délégué de la commune de PLEUGRIFFET.

Réf : 2020-10/16

Objet de la délibération : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE

Après délibération, Mme Florence NICOLAZO est désignée comme représentante de la commune pour l'Association Escales Fluviales de Bretagne.

Le rôle de l'Association :

- Encourager la navigation,
- Labelliser les sites,
- Animer et communiquer sur les canaux de Bretagne,
- Accompagner et suivre les projets des adhérents.

Ses Missions :

- La défense des conditions de navigation, le développement d'itinéraires nautiques
- L'homologation des sites, communication sur le label "Cités et Haltes fluviales de Bretagne", création de partenariats
- Valoriser nos adhérents, être initiateur d'évènements et partenaires.

Lors de la séance du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de 2 dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Les délibérations portent sur :

- Loi NOTRe : Dissolution du CCAS.
- Prix d'achat de l'habitation, située au 13 rue Anne de Bretagne

Réf : 2020-10/17

Objet de la délibération : LOI NOTRe : DISSOLUTION DU CCAS

Le Maire informe l'Assemblée que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Il précise que cette décision est prise par délibération du Conseil Municipal.

Considérant que la population totale légale, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 selon l'INSEE, est de 1 293 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la dissolution du C.C.A.S. à compter du **1er janvier 2021**,
- le transfert du passif et de l'actif du budget du CCAS à la Commune de PLEUGRIFFET,
- que le résultat de l'exercice 2020 sera également transféré au budget de la Commune de PLEUGRIFFET en 2021 ainsi que le solde de la trésorerie,
- le transfert des services et des compétences sociales actuellement exercés par le CCAS à la Commune de PLEUGRIFFET,
- le transfert des droits et obligations du CCAS à la Commune de PLEUGRIFFET,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réf : 2020-10/18

Objet de la délibération : PRIX D'ACHAT DE L'HABITATION, SITUÉE AU 13 RUE ANNE DE BRETAGNE

Ayant fixé ce jour une enveloppe budgétaire de 90 000 € pour l'achat de 2 habitations, rue Anne de Bretagne, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre à 65 000 € net vendeur à Mme HEUZEL, propriétaire de l'immeuble située au 13, rue Anne de Bretagne.

Le Maire reçoit tout pouvoir pour présenter cette offre à la personne propriétaire, pour se rapprocher de l'étude notariale chargée de ce dossier et pour signer les documents correspondants à cet achat.

**Conseil Municipal du 15 octobre 2020 comprenant les délibérations
du numéro 2020-10/01 au numéro 2020-10/18.**

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Monsieur ETIENNE Sébastien, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur LE BRIS Gérard, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur Alain TOKARSKA, Madame COURMONT Marthe, Madame ROUVRAY Aurélie, Monsieur GUILLAS Michel, Madame VALO Lucie, Monsieur NOUET Mickaël, Madame COCHEREL Claire.

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur LANTRAIN Anthony - Pouvoir donné à Monsieur NOUËT Mickael,

Excusé(s)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.